



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 7 - SEPTEMBRE 2001



LE MOT DU PRÉSIDENT

Puisque notre trimestriel paraît au rythme des saisons ce numéro sera donc placé sous celui de la rentrée. Période toujours propice aux évaluations, aux relances, à l'émergence de nouveaux projets. Pour le premier point, nous pouvons estimer que nous respecterons le programme que nous nous étions fixé au début de cette année.

La première tranche des travaux du fleuve Meuse est terminée, la seconde le sera très bientôt. La déchetterie devrait être opérationnelle en janvier 2002. Tous les autres investissements sont maintenant bouclés. Notons cependant un retard assez sensible sur l'étude portant sur le traitement des eaux usées de nos communes. Faut-il conserver et renforcer l'assainissement individuel ou faut-il prévoir " collectif " ! Les enjeux, lourds de conséquences vous devez vous en douter, méritaient bien le temps d'approfondir les choses.

Pour ce qui concerne les projets en émergence, il en est un que je voudrais souligner. Il s'agit d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) expérimentale qui pourrait être lancée sur l'ensemble de notre canton. Elle succèderait ainsi à celle que nous avons connue il y a quelques années et qui avait obtenu un franc succès. Les thèmes de cette O.P.A.H. restent à définir, mais il en est un qui apparaît prioritaire : la résorption des immeubles inoccupés, voire abandonnés. Ce qui nous permettrait d'apporter une réponse à la demande locative toujours très forte dans notre canton, et nous éviterait d'avoir à traiter des ruines dans les années qui viennent.

Notre canton a été retenu comme prioritaire au niveau de l'amélioration de l'habitat. Ne ratons pas le train.

Etienne DEMULDER

SOMMAIRE N°7

- ❶ Le mot du Président.
- ❷ Et le tri sélectif au bout d'un an ?
- ❸ Assainissement: une prise de conscience collective
Voyage de presse
- ❹ Ulm club de Stenay : le ciel ne leur tombe pas sur la tête
- ❺ Les permanences de vos mairies
- ❻ La prochaine semaine du goût au Pays de Stenay
- ❼ Vos rendez-vous à la Maison des services
- ❽ Les oiseaux et leurs milieux

NOTRE PATRIMOINE LIÉ A L'EAU (en couverture ce mois-ci).

Jadis, chaque commune possédait au moins un lavoir, lieu de rencontre favori des femmes pour la lessive. Ce patrimoine essentiellement rural, original, a souvent été préservé et mis en valeur par les communes. Nous avons choisi de vous en présenter cinq parmi les plus caractéristiques et les mieux conservés.

1. Mouzay
2. Mouzay
3. Halles-sous-les-Côtes
4. Pouilly-sur-Meuse
5. Baâlon

On retrouvera d'autres vues de lavoirs dans la Bauquette n° 1 (Halles-sous-les-Côtes et Autreville), 2 (Laneuville-sur-Meuse), 3 (Stenay-Cervisy), 4 (Stenay-Minimes).

Directeur de la publication :

Etienne DEMULDER

Comité de rédaction : R. FOUCAUD, F.THOMAS, P.VOLUER

Tirage : 3000 ex.

Dépôt légal : janvier 2000

N°ISSN : en cours

ET LE TRI SELECTIF AU BOUT D'UN AN ?

Le tableau ci-après présenté, fait le premier bilan de la collecte sélective.

En premier lieu, à la seule lecture des données chiffrées, on peut relever que nos efforts se sont traduits par des tonnages collectés significatifs.

D'un point de vue quantitatif, plus de 400 tonnes ont été collectées et valorisées. En tête de peloton, nous retrouvons le verre et les journaux, les revues.

Toutefois, concernant l'aluminium et les cartons, les résultats sont insuffisants. En effet, au regard des objectifs que nous cherchons à atteindre nous n'atteignons que 0,013kg/hab/an (alu) et 2,8kg/hab/an(carton), soit à peine plus de la moitié de notre objectif.

COMMUNES	Nbre hab	Moy.C.Creux en Kg/an/hab	Moy.C.Plats en Kg/an/hab	Moy. Verre en Kg/an/hab
AUTREVILLE St LAMBERT	43	7,02	60,98	46,78
BAALON	267	4,33	29,09	25,81
BEAUCLAIR	85	4,79	34,87	41,18
BEAUFORT	170	2,54	18,77	27,53
BROUENNES	145	2,82	20,26	42,62
CESSE	128	3,59	23,42	42,73
HALLES SOUS LES COTES	122	4,17	32,36	52,95
INOR	204	4,51	35,68	20,69
LANEUVILLE SUR MEUSE	425	3,72	19,84	16,75
LAMOUILLY	97	4,31	35,27	36,60
LUZY st MARTIN	109	4,53	30,78	26,70
MARTINCOURT	63	7,43	59,10	46,51
MOULINS st HUBERT	157	3,45	25,91	42,10
MOUZAY	755	3,65	27,08	25,91
NEPVANT	64	4,23	35,00	17,66
OLIZY SUR CHIERS	179	3,66	30,84	19,33
POUILLY SUR MEUSE	182	2,99	25,15	16,76
STENAY	2951	2,59	16,04	22,71
WISEPPE	97	4,87	37,58	62,47
TOTAUX	6243	3,27	22,50	26,08

En terme qualitatif, notons simplement que notre tri s'avère être de qualité puisque nous n'enregistrons que 3,7% de refus pour les corps plats et 9,3% de refus pour les corps creux.

Au delà du constat, les 19 communes s'inscrivent dans la dynamique du tri avec des écarts sensibles. Il n'en reste pas moins, que l'on se donne rendez-vous dans un an. D'ici là, à nous d'améliorer nos performances. Le challenge du tri c'est l'affaire de tous !

LE TRI ET LE RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUES MENAGERS

Tout commence par la consommation.

Comme tout objet manufacturé devenu inutile, la bouteille ou le flacon plastique, une fois vidé de son contenu, devient un emballage usagé. Les conteneurs disposés dans nos communes reçoivent ces déchets. Ensuite, les bouteilles et les flacons en plastique sont le plus souvent aplatis pour réduire leur volume.

A l'issue de la tournée de la collecte, les déchets collectés sélectivement sont acheminés vers un centre de tri spécialisé où ils sont séparés par qualité selon le matériau qui les compose. Les bouteilles et flacons sont triés en 3 catégories

➔ le PEHD (Polyéthylène haute densité)

Il est opaque ou translucide, généralement utilisé pour conditionner le lait, les lessives, assouplissants...

➔ le PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Il sert à la fabrication des bouteilles d'eau, de boissons gazeuses, de vinaigre, d'huile...

➔ le PVC (polychlorure de Vinyle)

Il est utilisé pour conditionner les eaux plates, le vin...

Une fois triés, les bouteilles et flacons plastiques sont conditionnés en balles d'environ 1m³ à l'aide d'une presse. Dans le cas présent, cette opération se déroule à SEDAN dans le centre de tri de l'entreprise DECTRA.

Puis, les balles sont dirigées vers une usine. Le processus de traitement est spécifique à chaque résine. Les balles sont de nouveau triées automatiquement et traitées mécaniquement, manuellement pour retirer les derniers éléments indésirables.

Ensuite, se succèdent des phases de traitement qui combinent le broyage, le lavage, la séparation des impuretés, de séchage, de stockage, de granulation. Le produit régénéré sera utilisé par des entreprises de la plasturgie ou du textile pour la fabrication de nouveaux objets.

Ainsi, la boucle est bouclée, le produit est alors prêt à être distribué sur le marché de la consommation

ASSAINISSEMENT : UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

L'eau est un bien rare...

L'eau que l'on consomme chaque jour n'est pas un élément naturel intarissable. Pour pérenniser nos ressources en eau, il est de plus en plus nécessaire d'adopter une gestion raisonnée de ce bien si précieux.

L'assainissement fait partie du cycle de l'alimentation en eau potable.

La nouvelle réglementation qui s'est mise en place consécutivement à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et complétée par l'arrêté du 6 mai 1996, donne des responsabilités aux maires en matière d'assainissement. Face au travail à réaliser, les Maires ont confié à la Communauté de Communes la conduite

d'une étude globale ayant pour objet l'élaboration d'un schéma d'assainissement.

A titre d'information, la loi sur l'Eau distingue deux grands modes d'assainissement :
 ♦ l'assainissement collectif est le mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration, lui aussi public, par commune.

♦ l'assainissement non collectif désigne l'ensemble des filières de traitement qui permettent la collecte, l'épuration et l'élimination des eaux usées d'une maison indivi-

duelle, en principe sur la parcelle où est édifiée la construction. L'épuration est réalisée selon des techniques qui dépendent principalement de la nature du sol et de la surface disponible.

Actuellement, les services de la D.D.E., les équipes municipales élaborent un inventaire qui aidera à l'avancement de l'étude préalable au schéma directeur d'assainissement.

L'installation d'un système d'assainissement individuel...

Une tel équipement est soumis à déclaration. Cette démarche a pour but de s'assurer



que l'installation répondra aux normes pour prévenir des risques sanitaires et préserver l'environnement.

Dans ce cas bien précis, tout demandeur s'adressera auprès de sa mairie pour établir la demande d'autorisation, et ce, quel que soit le type de travaux à mener à bien.

Alors le projet d'assainissement fera l'objet d'une vérification pour s'assurer de l'adéquation du dossier avec les caractéristiques du site.

Le projet sera agréé et pourra donc se traduire par des travaux. Après la fin du chantier, une vérification de la bonne exécution des travaux aura lieu. Ensuite, un contrôle périodique portant sur le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement sera programmé.

C'est l'assainissement qui sera mis en place demain, et ce dans une démarche responsable à l'égard de l'alimentation en eau potable de nos communes.

Principe de l'assainissement non collectif.

Les systèmes élaborés doivent permettre le traitement commun des eaux vannes et des eaux ménagères et comporter :

➔ un dispositif de prétraitement des eaux usées issues de l'habitation (eaux usées : eaux de vannes(wc) + eaux ménagères (cuisine, salle de bain, buanderie,...))

➔ un dispositif assurant :
 *à la fois l'épuration et l'évacuation par le sol (tranchées d'infiltration, filtre à sable vertical non drainé, tertre d'infiltration),

*l'épuration des effluents avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel (filtre à sable drainé à flux vertical ou horizontal).

VISITE DE JOURNALISTES BELGES AU PAYS DE STENAY.

Une découverte originale du Pays de Stenay, c'est ce qui était proposé le 28 juin dernier à 7 journalistes de Charleroi. Le but de cette invitation était de compléter l'action touristique que l'Office de Tourisme a commencée au salon des vacances de Charleroi en début d'année, mais aussi de montrer à la presse belge nos atouts touristiques pour un public habitant à environ 150 km de la Meuse. Après un accueil à l'hôtel de ville de Stenay et une présentation du Pays de Stenay par le président de la CODECOM, le groupe s'est rendu à pied au Musée de la Bière pour une visite guidée. Le repas qui suivit à l'hôtel du Commerce permit de découvrir quelques spécialités locales, en particulier la cuisine à la bière. Puis la société " Le Pied Marin " offrit une courte mais très agréable croisière sur la Meuse. Cette journée s'est terminée à Halles-sous-les-Côtes pour une visite estivale du village, guidée par le maire, une promenade jusqu'à la grotte et un goûter dans le cadre chaleureux du gîte de randonnée : une occasion supplémentaire de découvrir nos spécialités. Chacun se vit remettre une abondante documentation touristique ainsi qu'un panier de produits locaux (madeleines, biscuits, chocolats, saucisson, foie gras...). Cette action promotionnelle a été suivie de la diffusion d'un reportage de plus de 5 mn sur Télé Sambre, deux fois par jour pendant une semaine, et la parution de deux articles dans la Nouvelle Gazette et la Dernière Heure.



ULM CLUB DE STENAY : LE CIEL NE LEUR TOMBE PAS SUR LA TÊTE !

Un grand hangar vert s'étire paresseusement dans la prairie de Beauclair. L'ULM Club se déniche au détour d'un petit chemin creux de ce village du canton planté à une altitude de 190 mètres à tire d'ailes des Ardennes.

La première graphie rencontrée de Beauclair en 1577, en l'absence de formes plus anciennes, fait penser à deux adjectifs : beau et clair. " Que le temps soit clair, que le temps soit beau " ; telle est la prière de tout mordu d'ULM...L'ULM Club a trouvé donc tout naturellement là son nid.

Les drôles d'oiseaux de ce nid ont pour noms pendulaires, multiaxes. Ils sont une dizaine, et tous uniques, car tous, bichonnés, cocoonés, chouchoutés à souhaits par leurs propriétaires.

Car attention, vous entrez là dans un monde de passion !

La tête dans les nuages !

Morceaux choisis d'un baptême de l'air en pendulaire :



" Une aventure indescriptible ; une féerie dès les premières minutes de vol... ; une communion totale avec la nature, une osmose parfaite ; des sensations inexplicables qui parviennent en vrac et vous enivrent de plaisir ; une ivresse d'émotions plurielles, plein de petits bonheurs, de petites joies qui s'accumulent trop vite, trop intensément. Un sentiment de puissance mais aussi de beaucoup d'humilité, de plénitude, d'accomplissement. De liberté ; d'un monde entre parenthèses, sans contraintes, sans limites. De la magie, du bonheur à l'état pur ; un rêve éveillé. Une envie d'arrêter le temps ;

une gourmandise exquise et irrésistible de ces instants d'éternité ; une drogue qui s'installe d'un coup ... ".

Vous avez dit ULM ?

Un ULM ou ultra léger motorisé est un aéro-



nef défini par sa masse maximale, sa puissance, sa surface de voilure ou sa vitesse minimum de 65 km/h.

Il ne peut emporter que deux personnes tout au plus. On est aujourd'hui très loin des balbutiements et les ULM modernes sont conçus avec les techniques les plus avancées.

Il existe cinq classes d'ULM : le paramoteur, l'autogire, l'aérostat ultra léger ; le multiaxe et le pendulaire étant les plus répandus.

Le pilotage des ULM pendulaires est assuré par le déplacement du centre de gravité en agissant sur la barre de contrôle du trapèze. Le chariot est suspendu sous une aile delta. Ces appareils sont restés fidèles à leurs origines pour ce qui est de leur façon de se piloter comme le delta plane dont ils descendent.

Le pendulaire, adapté aux pistes courtes, est tout terrain. Sa vitesse de croisière se situe entre 60 et 130 km/h suivant les caractéristiques des ailes, ce qui le rend idéal pour la balade.

Le pilotage des ULM multiaxes se rapproche de celui d'un avion.

Le multiaxe est l'ULM le plus confortable pour le voyage dans ses conceptions les plus récentes. Il peut atteindre jusqu'à 250 km/h en vitesse de croisière.

Les pilotes ont pour juges permanents la gravitation, la dynamique, la météorologie, la résistance des matériaux et leur propre physiologie. Comme les oiseaux, ils ont appris à observer le ciel et les signes de la nature...

L'ULM ne nécessite pas d'instruments pour son pilotage, celui-ci étant souvent apprécié par les sensations ressenties par le pilote : vent relatif sur le visage, repères visuels, accommodation de l'oreille interne, etc... Cependant, certains instruments sont parfois appréciés comme l'altimètre, le variomètre, le compas, la radio...

A la recherche de soi, d'une vérité quelle qu'elle soit, d'un équilibre ou plus prosaïquement d'un loisir ; inutile de se lancer dans la peinture, la sculpture, la lecture de Kant, la psychanalyse ou encore l'ascension du mont Ararat ou l'escalade de l'Everest ; un conseil ; une seule direction : l'ULM club local...pour ne plus penser à rien et se laisser envahir par un monde d'émotions où la réalité se dispute à la fiction...

L'ULM club de Stenay vous accueille avec gentillesse, chaleur et sympathie avec un seul leitmotiv " faire que pour vous, le ciel soit le plus bel endroit de la terre ". !

Contact : 0329803999 ou 0388368264.

Et ainsi que le disait Horace, " Carpe Diem ! "



LES PERMANENCES DE VOS MAIRIES

Autreville St Lambert
Maire : M.BAUDIER
Mardi de 9 à 10 H
Tel : 03 29 80 33 91

Baâlon
Maire : M.LEHURAUX
Mardi et Vendredi
de 18 à 20 H
Tel : 03 29 80 68 93

Beauclair
Maire : M.WATRIN
Mardi de 15 à 19 H
Tel : 03 29 80 34 15

Beaufort en Argonne
Maire : M.SANTOIRE
Mercredi dès 16 H
Tel : 03 29 80 34 00

Brouennes :
Maire : Mme KAZUK
Mardi de 18 à 19 H
Samedi de 10 à 12 H
Tel : 03 29 80 62 14

Cesse
Maire : M.DUMAY
Mardi de 14 à 16H30
Vendredi de 14 à 16H30
Tel : 03 29 80 25 78

Halles sous les Côtes
Maire : M.HERREYE
Mercredi de 10 à 12 H
Samedi de 14 à 15 H
Tel : 03 29 80 31 54

Inor
Maire : M.HUARD
Lundi de 18 à 19 H
Jeudi de 18 à 19 H
Tel : 03 29 80 41 49

Lamouilly
Maire : M.DAGAS
Lundi de 14 à 16 H
Jeudi de 10 à 12 H
Tel : 03 29 80 65 40

Laneuville sur Meuse
Maire : M.VIRQUIN
Lundi et Vendredi de
13H30 à 15H
Mercredi de 10H30 à
11H30
Tel : 03 29 80 31 62

Luzy St Martin
Maire : M.DUPLUS
Mercredi de 16 à 18H
Tel 03 29 80 35 67

Martincourt sur Meuse
Maire : M.JACQUEMOT
Lundi de 10 à 12 H
Jeudi de 14 à 16 H
Tel : 03 29 80 42 50

Moulins St Hubert
Maire : M.GERARD
Lundi de 18 à 19H
Jeudi de 10H30 à 11H30
Tel : 03 29 80 36 43

Mouzay
Maire : M.SCHENINI
Lundi à Vendredi de 11 à
12H et de 16 à 17H30
Samedi de 11 à 12 H
Tel : 03 29 80 41 11

Nepvant
Maire : P.DEBOUT
Vendredi de 9 à 12 H
Tel : 03 29 80 64 77

Olizy sur Chiers
Maire : M.LEGRAND
Mardi de 17 à 18 H
Vendredi de 17 à 18 H
Tel : 03 29 80 34 84

Pouilly sur Meuse
Maire : M.GUICHARD
Mardi de 13H30 à 14H30
Vendredi de 10 à 11H
Samedi de 10H30 à 12 H
Tel : 03 29 80 38 25

Stenay
Maire : M.DEMULDER
Lundi à Vendredi de 8 à 12
H et de 13H30 à 17H30
Samedi de 11 à 12 H
Tel : 03 29 80 30 31

Wiseppe
Maire : M.HIBLOT
Mardi et Vendredi
De 10H30 à 12H
Tel : 03 29 80 42 08

LA PROCHAINE SEMAINE DU GOÛT AU PAYS DE STENAY.

Depuis 10 ans déjà, Stenay fête le goût. Au début, la bière accompagnait chaque année la charcuterie, le miel, les poissons, les fromages, les fruits... Cette année, à Stenay, le goût s'adapte aux

logique exceptionnel. Il comprendra des expositions pédagogiques sur différents produits, l'installation d'une vingtaine de stands de producteurs avec démonstrations et dégustations, des animations sur un espace réservé : cuisson du pain et de viennoiseries, préparation de foie gras, dégustation commentée de vins (en fonction des terroirs), reconnaissance d'épices...



Des producteurs belges et allemands sont également invités et un véritable "épiciériste" (ou marchand d'épices) sera présent. On

"Saveurs du Monde". Près de 40 partenaires se sont unis pour faire découvrir leurs productions chez eux ou dans le centre ville, dans un espace réservé. Pendant une semaine, on pourra aussi apprécier les cuisines du monde dans les restaurants, chez les traiteurs et dans les restaurants scolaires, avec des artisans locaux, régionaux, belges ou allemands qui ont prévu d'initier le public à toutes les saveurs retrouvées des plats méconnus. Cette manifestation s'inscrit dans une campagne nationale ; au Pays de Stenay, elle est organisée conjointement par ARDICOM et l'Office de Tourisme, avec la collaboration de la Communauté de Communes, de la Commune de Stenay et de nombreux partenaires locaux.

pourra également déguster bières, viandes, bio, charcuteries, pâtisseries, chocolats, différentes boissons...

· les "Soirées du Goût", organisées tous les soirs de la semaine dans différents restaurants de la ville : conférences-dégustations par des spécialistes sur différents thèmes (pommes, fromage, bière, vin), suivies de repas à thème (conférences et repas sur inscription).

· animations des points de vente avec dégustations : les commerces situés sur la place centrale et sous les arcades seront compris dans le Village du Goût et participeront aux animations ; les autres commerçants et producteurs du canton sont également partie prenante de l'opération.

· visite d'ateliers de production : fabrication du pain, par exemple.

· repas à thème dans 6 restaurants du

canton.

· "Le livre et le goût" : présentation de livres de cuisine, en particulier de cuisine lorraine, à la Maison de la Presse, à la bibliothèque et au Crédit Mutuel ; conférence " la cuisine à la bière " à la bibliothèque.

· le Goût pour les scolaires : visite d'ateliers, séances "Eveil du Goût" dans certains restaurants, visite du Village des Saveurs, animations diverses et jeux ; repas à thème dans les restaurants scolaires.

· concours de madeleines, autour d'une des anciennes spécialités locales toujours fabriquées à Stenay.

Une semaine gastronomique comme on n'en a pas encore connue au Pays de Stenay ! Une manière de se remplir les yeux, de faire marcher ses papilles, de développer son odorat et, pourquoi pas, son ouïe.

Renseignements : Office de Tourisme (03/29/80/64/22)



VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES



La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivants :

- Pôle emploi / formation -

- ANPE : le mardi, tous les quinze jours, de 14h à 16h
- Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi)
- ASSEDIC (visioguichet) : les mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 11h15
- Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès
- Mission locale du nord meusien : le mercredi de 13h30 à 17h, sur RDV au 03-29-86-25-26
- IRFA (Institut régional de formation pour adultes) : sur convocation
- Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h à 15h30
- Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 4ème mercredi du mois, 14h à 16h30
- Bureau Armée de l'Air information : selon planning, un mercredi de 10h30 à 11h30
- SCRE (Service de contrôle de recherche d'emploi, DDTEFP)



- Pôle social, retraite, logement -

- CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 9h à 12h
- Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi
- CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h SUR RDV au 03-29-86-09-54 et le 4ème mardi du mois de 10h à 12h SANS RDV
- CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30
- AGRR : le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur RDV au 03-87-37-79-90
- Service social CRAM/CPAM : le 3ème mardi du mois, 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46
- Centre de médecine préventive (sensibilisation au bilan de santé) : selon planning
- ARIM (Agence de restauration immobilière) : le 4ème vendredi du mois, de 9h30 à 13h
- CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) : selon planning

- Pôle vie associative -

- Secrétariat " Familles rurales ", association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h
- Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h à 17h
- AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le mardi de 14h à 16h
- Polygone (Association d'accompagnement à la réinsertion sociale) : sur convocation

- Pôle accès au droit -

- CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3ème lundi du mois, de 14h à 17h
- Conciliateur de justice : selon la demande, pas de date fixe
- Permanence juridique (avocat, notaire, huissier) : 1 fois par semestre
- Défense des consommateurs (" Familles rurales ", canton de Stenay) : 1er vendredi du mois, 11h à 12h



Pour toute information supplémentaire, pour connaître la date d'une permanence, contactez la Maison des services : Résidence Vauban, 55 700 Stenay tel. 03-29-80-26-81 / fax. 03-29-80-26-82

VOUS AVEZ LA PAROLE !

LES OISEAUX ET LEURS MILIEUX : UNE EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE DU 25 SEPTEMBRE AU 13 OCTOBRE DANS VOTRE CREDIT MUTUEL

Du 25 septembre au 13 octobre, dans votre Crédit Mutuel, vous sera proposée une superbe exposition photographique intitulée : les oiseaux et leurs milieux. Les plus beaux clichés de Dominique Landragin, Etienne Landragin, Gilles Pierrard, Gérard Vogel vous seront présentés.

En plein cœur des villes où étourneaux et choucas arpentent les pelouses à la recherche de quelque ver de terre, ou dans les cours de fermes, où moineaux et pigeons se chamaillent sans cesse dans la poussière, nombreux sont les oiseaux qui font partie du décor de notre vie quotidienne.

Mais qui fait la différence entre une corneille noire et un corbeau freux ? Qui connaît le nombre d'espèces de mésanges présentes en Lorraine ? En regardant autour de soi, on s'aperçoit rapidement que le jardin est un lieu de rencontre pour une dizaine d'espèces différentes, et que le parc public est une véritable oasis au cœur de la ville. Mais nous sommes encore loin du compte car ce sont près de 300 espèces d'oiseaux, communes ou accidentelles, sédentaires ou migratrices qui fréquentent les étangs, forêts, montagnes et campagnes de Lorraine.

Certains oiseaux habitent les villes et les parcs urbains, d'autres le village, le verger, les coteaux ensoleillés, les haies, le bocage, la plaine cultivée, la prairie humide, la

forêt de plaine, la rivière, l'étang, les marais et les rose-lières, les forêts d'altitude, les hautes chaumes...

Chaque espèce a son loft.

Et pour le découvrir, le Crédit Mutuel vous invite à venir visiter cette exposition du mardi au samedi matin de 9h à 12h et de 13h 30 à 18h dans ses locaux, en entrée libre.

Cette exposition, première en son genre, est montée avec le concours du groupe local de la ligue lorraine de protection des oiseaux et l'Office de Tourisme.

Le vernissage a eu lieu le vendredi 28 septembre à 18h30 dans les locaux du Crédit Mutuel, 55 place de la République.

Pour ne pas passer à côté de la vie des oiseaux du ciel...

Si à votre tour vous désirez insérer une information dans le prochain numéro de " La Bauquette ", déposez votre article auprès de la Communauté de Communes avant le 30 novembre 2001.



3



4



5

